Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260129-DEL1420260126-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURE(S)

Dénomination des rues du lotissement de Coët Mousset

DEL14_2026_01_26

En exercice : 20
Présents : 17
Votants : 20

Le vingt-six janvier deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : DUVAL Laurent, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Absents excusés : de KERIZOUET Isabelle, LE CAPITAINE Anne-Cécile, ANN Véronique.

Pouvoirs : Isabelle de KERIZOUET donne pouvoir à Eric EVANNO, Anne-Cécile LE CAPITAINE donne pouvoir à Thomas JEGOUX, Véronique ANN donne pouvoir à Myriam PURENNE.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Monsieur Eric EVANNO

➲ L'adjoint au Maire informe l'assemblée :

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement de Coët Mousset, il convient de procéder à la dénomination des rues.

Le thème retenu pour les rues *(liaisons maisons et collectifs)* est la flore (les fleurs de prairie plus précisément), pour l'axe principal un nom en breton et pour les deux calades, des noms bretons en lien avec la faune.

Aussi, il est proposé les dénominations suivantes conformément au plan joint :

1 – Rue des Bourraches
2 – Rue des Sauges
3 – Rue des Bleuets
4 – Rue des Stellaires
5 – Rue des Digitales
7 – Rue des Cardamines

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260129-DEL1420260126-DE

L'axe qui rejoint les 2 départementales *(rond-point plus bas que la gendarmerie – accès Ehpad)* :

6 - Hent Ar Gelenn (rue du Houx)

Les 2 Calades :

8 – Hent Ar Rahed Koëd
9 – Hent An Ermin / Hent An Ermined

La rue actuelle de Coët Mousset se verra prolongée jusqu'à l'EHPAD.

➲ L'adjoint au Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé au Conseil municipal de valider les dénominations présentées ci-dessus.

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;
Vu l'avis de la commission Travaux – Voirie – Urbanisme – Environnement en date du 12 janvier 2026 ;

➲ **APPROUVE** les dénominations suivantes :

1 – Rue des Bourraches
2 – Rue des Sauges
3 – Rue des Bleuets
4 – Rue des Stellaires
5 – Rue des Digitales
7 – Rue des Cardamines

L'axe qui rejoint les 2 départementales *(rond-point plus bas que la gendarmerie – accès Ehpad)* :

6 - Hent Ar Gelenn (rue du Houx)

Les 2 Calades :

8 – Hent Ar Rahed Koëd
9 – Hent An Ermin / Hent An Ermined

La rue actuelle de Coët Mousset se verra prolongée jusqu'à l'EHPAD.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

PJ : plan

Fait à Languidic, le 29 janvier 2026
Le Maire,
Laurent DUVAL

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)